

(1)

(N° 195.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 MAI 1866.

Crédit spécial de 555,000 francs au Ministère de l'Intérieur, pour les frais
du recensement général ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. VLEMINCKX.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a présenté à la Chambre un projet de loi tendant à obtenir un crédit de 555,000 francs, pour le recensement général à effectuer le 31 décembre 1866.

Vous vous rappelez, Messieurs, que déjà un premier crédit de 30,000 francs a été inscrit pour le même objet au budget de cette année.

La dépense totale pour le recensement s'élèvera par conséquent à la somme de 585,000 francs.

Toutes les sections ont admis le projet sans observation.

La section centrale, de son côté, après avoir examiné les motifs allégués pour l'obtention du crédit, l'a jugé complètement justifié.

Elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
VLEMINCKX.

Le Président,
A. MOREAU.

(1) Projet de loi, n° 166.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. ÉLIAS, BOUVIER-EVENEPOEL, LIPPENS, VLEMINCKX, VAN ISEGHEM et T'SERSTEVENS.